

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

---

Arrêté n° 4 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église de Mœurs à Mœurs-Verdey (51)

---

**Le préfet de la région Champagne-Ardenne,  
préfet du département de la Marne,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 11 avril 2014,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'église Saint-Martin de Mœurs à Mœurs-Verdey (Marne), présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son architecture témoignant des reconstructions des églises rurales en Champagne après la guerre de Cent Ans et surtout de son décor peint, notamment celui représentant « la rencontre des trois morts et des trois vifs »,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : est inscrite au titre des monuments historiques l'église de Mœurs à Mœurs-Verdey (Marne) située sur la parcelle 332 d'une contenance respective de 4a 35ca, figurant au cadastre section B et appartenant à la commune de Mœurs-Verdey, immatriculée sous le n°siren 215 103 698. L'église appartient à la commune de Mœurs (Marne), fusionnée avec celle de Verdey (Marne) par décret du 09 décembre 1966 publié au journal officiel le 11 décembre 1966, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

**Article 2** : le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3** : il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Châlons-en-Champagne, le : **- 6 JUIN 2014**

le Préfet de la Région  
Champagne-Ardenne

  
Pierre DARTOUT